

COMMUNE DE SOULIGNAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise à l'enquête publique du projet de révision de la carte communale

Par arrêté n° 2017/04 en date du 4 septembre 2017, le Maire de SOULIGNAC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision de la carte communale de SOULIGNAC. Cette carte communale a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale.

A cet effet, Monsieur Georges André MIRAMON, fonctionnaire de préfecture à la retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de BORDEAUX comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 16 octobre au jeudi 16 novembre 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : www.soulignac.fr

Le dossier comprend une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier. Il est également consultable sur l'adresse internet de la Mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle Aquitaine (MRAE) à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le lundi 16 octobre 2017 de 9 h à 12 h, le samedi 28 octobre 2017 de 9 h à 12 h, le vendredi 3 novembre 2017 de 14 h à 17 h, le mercredi 8 novembre 2017 de 9 h à 12 h et le jeudi 16 novembre 2017 de 14 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou reçues à l'attention du commissaire enquêteur en mairie par voie postale, ou lui être communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : ep.cc.soulignac@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet, à l'issue de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal se prononcera sur le projet de révision de la carte communale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire d'enquête.

Le Maire,

Michel DULON